



1 Épreuve destinée à promouvoir la pêche des poissons blancs spécimens - hors carpe. **Les 8 espèces concernées sont : Gardon - Brème - Tanche - Barbeau - Chevesne - Roténgle - Ide - Carassin.**

2 Épreuve se déroulant tout au long de la **saison 2024/2025** et se **clôturent par une grande finale.**

MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DE SÉLECTION

1 A partir d'avril/mai 2024, une page Facebook SPECIMEN TROPHY est ouverte. Les pêcheurs peuvent y **envoyer leurs photos de belles prises** (uniquement les 8 espèces concernées par le SPECIMEN TROPHY).

2 Chaque fin de mois, **deux pêcheurs sont sélectionnés** par le jury INFO PÊCHE (critères de sélection sur la taille du poisson, mais aussi sur la qualité de la photo et le respect du poisson). Ils **remportent des lots** et obtiennent la **possibilité de s'inscrire à la finale 2025***.

**Si un ou plusieurs gagnant(s) ne souhaite(nt) pas participer à la finale, sa (leur) place(s) sera(ont) libérée(s) et une liste d'inscription sera ouverte. La sélection des participants retenus se fera alors par le jury INFO PÊCHE.*

3 Le jury INFO PÊCHE est composé d'un président (Nicolas Béroud) et de 6 membres, spécialistes de ce type de pêche.

FINALE 2025

- 1** Épreuve se déroulant sur **deux jours** (samedi/dimanche), le deuxième ou troisième **week-end de mai** en **deux manches de 10 heures (de 9 h à 19 h)**.
- 2** Épreuve individuelle avec **20 pêcheurs répartis en deux groupes de 10 sur deux sites différents ; une rivière et un plan d'eau**.
- 3** Le prix de l'inscription pour la finale est fixé à **150 €** (diner du samedi soir compris). Le paiement doit être effectué **au plus tard deux mois avant la finale**.
- 4** Le soir précédent la première manche, un tirage sera effectué pour attribuer les secteurs (plan d'eau ou rivière) pour chaque finaliste lors de la première manche. L'attribution des places se fera le matin de la première manche et sur le principe suivant : **l'organisateur tire au sort un nom de pêcheur qui choisit sa place dans le secteur qui lui est imparti**, puis un second nom est tiré qui choisit parmi les places restantes et ainsi de suite jusqu'au dernier concurrent.
- 5** **Les participants pêchent une manche sur chaque parcours.** Lors de la seconde manche, le pêcheur classé dernier de son secteur lors de la première manche est le premier à choisir sa place, puis l'avant-dernier qui choisit parmi les places restantes et ainsi de suite jusqu'au dernier concurrent (vainqueur de son secteur lors de la première manche).
- 6** **Toutes les techniques de pêche** (feeder, plombée, flotteur) **avec cannes équipées de moulinets** (longueur des cannes maximales de 7 m) **et tous les types d'appâts et esches naturels et artificiels sont autorisés.**
- 7** Les pêcheurs disposent d'un **box de 40 à 50 m** dans lequel ils peuvent se placer où bon leur semble. L'espace entre les boxes peut varier en fonction du profil du parcours.

- 8** Les **appâts** (amorce, pellets, graines, bouillettes, etc.) **sont limités à 20 litres et les esches animales** (vivantes ou mortes) **à 1 litre par pêcheur et par jour.**
- 9** Les pêcheurs peuvent **amorcer et pêcher dès le signal de début de l'épreuve.**
- 10** Les pêcheurs peuvent pêcher à **deux cannes.** Ils peuvent utiliser dans le même temps une **troisième canne à moulinet uniquement dédiée à l'amorçage** (bait dropper, spod, bait rocket, gros feeder, etc.) **ou au sondage** (type marker float ou tout autre système similaire) et ne comportant donc pas d'hameçon. Interdiction d'utiliser des bateaux amorceurs ou des écho-sondeurs, type Deeper.
- 11** Seuls les **hameçons sans ardillon ou avec ardillon écrasé** sont autorisés.
- 12** Si possible, les pêcheurs doivent conserver leurs prises dans des sacs de conservation plutôt que des bourriches. Le décrochage et la manipulation des poissons doivent se faire impérativement sur un tapis de réception. Dans tous les cas, les prises seront **pesées le plus rapidement possible et relâchées immédiatement par les commissaires.** Aucune bourriche ou sac ne doit être gardé vide dans l'eau entre les prises.
- 13** Le pêcheur bénéficie de **10 minutes supplémentaires** pour mettre son poisson au sec s'il a été ferré avant le signal de fin.
- 14** Classement par plus gros spécimen et par espèces prises pour chaque secteur.
10 points pour le plus gros poisson de chaque espèce - 9 points pour le deuxième plus gros poisson de chaque espèce - 8 points pour le troisième plus gros poisson de chaque espèce. Et ainsi de suite... **Pour chaque pêcheur et à chaque manche, seuls les deux plus gros spécimens de chaque espèce seront comptabilisés.**
- 15** Pour être comptabilisée une prise devra faire un **poids minimum en fonction de l'espèce** (si poids inférieur, la prise n'est pas comptabilisée et doit être remise immédiatement à l'eau). **Ce poids minimum sera établi par les organisateurs en fonction du**

parcours (les poids minimum d'une même espèce peuvent donc être différents entre les secteurs rivière et étang).

16 Un **bonus de 10 points** est attribué à tout pêcheur ayant réussi à prendre **trois poissons d'espèces différentes** dépassant le poids minimum imposé lors d'une manche.

17 A l'issue des deux jours, **le pêcheur ayant le plus de points gagne le classement général.**

A l'issue des deux jours, **chaque vainqueur du plus gros spécimen par espèce remporte un trophée et un prix.**

18 **Prix vainqueur général** (classement au point) : **800 € + matériel + trophée.**

Prix par espèce (soit 8 au total)* : **400 € + matériel + trophée.**

Le vainqueur du classement général au point peut bien entendu cumuler son prix avec ceux décernés pour chaque espèce.

** S'il n'y a aucun vainqueur pour une ou plusieurs espèces, les lots correspondants seront reversés en intégralité au vainqueur du classement général.*